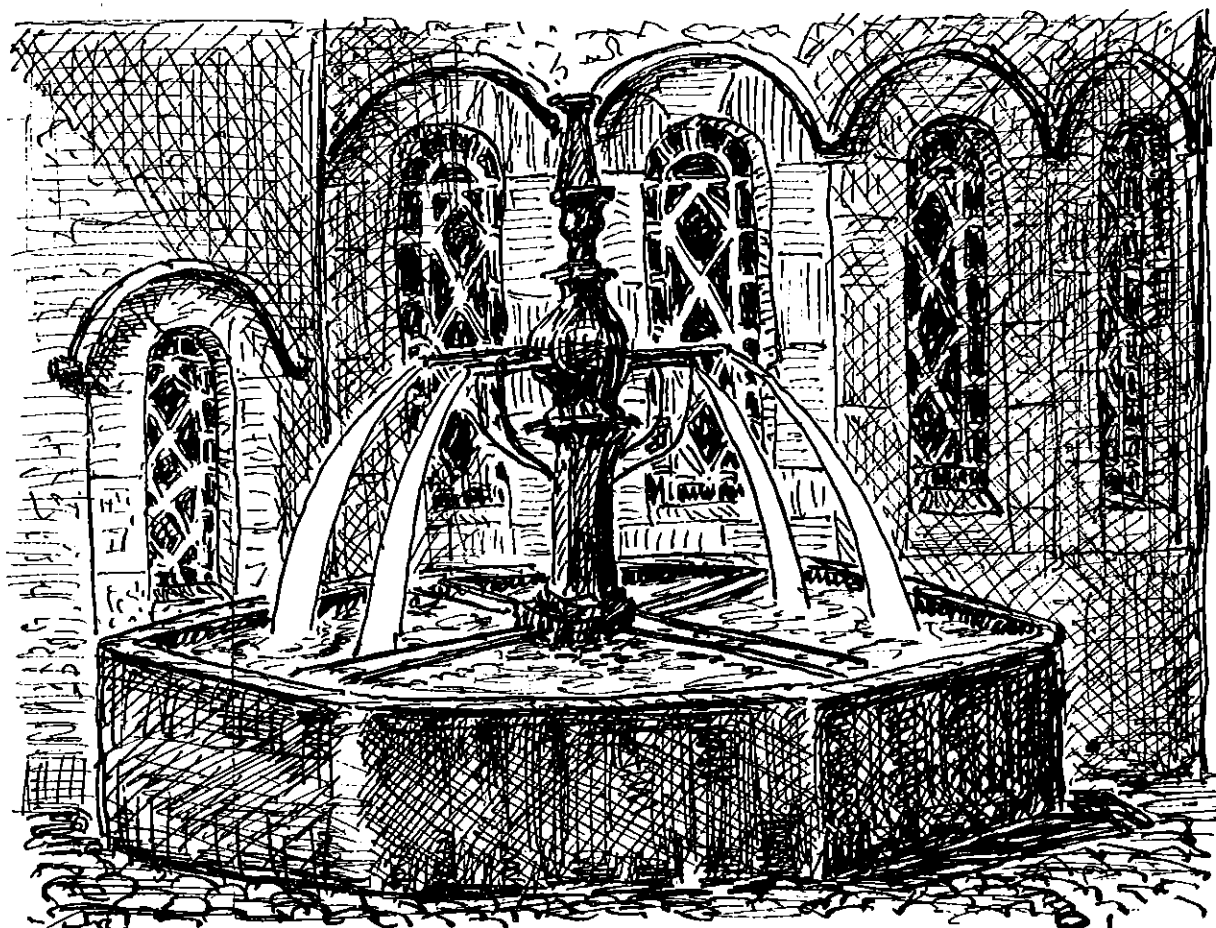


LE PETIT CORPATUS



CORPS-1920

R.L.
Le barquier

N° 42



TEXTE de la petition présentée par M CHAPUIS (Bellafel) à propos de
la Carpe du Pont du Sautet =

P R O T E S T A T I O N
.....

Contre une grave atteinte aux conditions d'existence des populations
des cantons de Corps et voisins, et à leur économie rurale et
touristique.

Le pont du Sautet, sur lequel passe le C.D. 577 est depuis des années
mis en surveillance attentive par la Direction de l'Équipement qui a
dû conclure à la nécessité de remplacer ce pont.

Il s'agit d'un pont existant dont le remplacement par un nouveau pont
s'impose, ce que personne ne conteste.

Il ne s'agit pas d'un pont qui, en s'effondrant catastrophiquement
(comme celui de Tours il y a 2 ans), coupe une route sans qu'il fut
possible d'y pallier immédiatement.

Il y a des années que l'éventualité d'une réfection du pont du Sautet
est envisagée.

Il était du devoir des pouvoirs publics de prévoir la mise en place
d'un dispositif provisoire permettant de suppléer à la disparition
provisoire du pont (pendant au moins 7 mois).

Or, et c'est là ce qui provoque notre indignation, rien, absolument
rien n'a été fait dans ce sens.

Tout au contraire on n'a annoncé la suppression de la circulation sur
l'actuel pont que le 1er avril 1980 pour avoir effet le 26 avril, que
par une brève note de presse, et même pas par des affiches dans les
communes que ce pont dessert.

On a l'audace de présenter comme une solution, l'établissement d'une
passerelle piétonne, fortement dénivelée, où ne pourront pas passer
les personnes âgées, ni toute personne portant un paquet ou un vélo
sur son dos.

A vrai dire, la dite passerelle a été établie pour permettre aux
ouvriers du futur chantier de passer de l'une à l'autre rive.

On a aussi l'audace de présenter comme une solution la pose de
pancartes de dérivation sur les routes déjà existantes.

Dans ces conditions c'est toute la texture des relations à l'intérieur
du canton de Corps et entre cantons voisins qui va se trouver brisée.
Cela ne touche pas seulement certains usagers (dont certains seraient
particulièrement lésés) mais toute une population.

Une partie importante de la circulation touristique se trouvera per-
turbée et durablement découragée, portant préjudice tant à la Sallette
qu'au Super Dévoluy et aux autres stations du Dévoluy, sans parler
des usagers des Campings et des Villages de Vacances.

Un coup très grave serait ainsi porté au commerce local, coup qui
accentuerait ses effets au fil des mois, et les résidents secondaires
réduiraient certainement leur séjour du fait d'une vie plus compliquée
et plus coûteuse.

Tout a été fait par les pouvoirs publics pour surprendre les popula-
tions concernées et les mettre devant le fait accompli, avec l'espoir
de faire taire leurs légitimes protestations.

Nous ne saurions l'accepter, nous ne pouvons admettre une telle
manifestation de mépris à l'égard des habitants de nos cantons, à
l'égard de leur économie rurale déjà si fortement atteinte par la
crise.

Nous exigeons qu'un pont provisoire soit mis en place avant la coupure de l'actuel pont.

Le Génie Militaire est à même, tout le monde le sait, d'établir un tel pont rapidement.

Plusieurs solutions sont possibles entre lesquelles il ne nous appartient pas de choisir.

Il est du devoir le plus élémentaire des Pouvoirs Publics d'assurer la continuité d'une circulation routière d'une rive à l'autre du Drac sur le C.D. 537.

Nous, soussignés, voulons que cette légitime revendication soit satisfaite sans délai, et appelons tous les usagers concernés à se préparer à manifester jusqu'à ce que satisfaction soit obtenue.

ci-dessous: Réponse du Conseil Général à cette protestation:

CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ISÈRE

Susville le 23 avril 1980



A PROPOS DES REPARATIONS DU PONT DU SAUTET

Les dispositions prises par les services de l'équipement pour détourner la circulation pendant les travaux de réparation du pont du Sautet soulèvent des vives protestations parmi les populations concernées.

Une pétition circule, à Pellafol elle a été signée par la quasi totalité des habitants, à Corps elle a déjà reçu un accueil très favorable. Elle circule maintenant dans l'ensemble du canton.

Les élus se sont fait l'écho de cette protestation; une délégation comprenant monsieur MAISONNAT, député de la circonscription, messieurs CARDIN et MAUGIRON, conseillers généraux a été reçue par monsieur le Préfet de l'Isère.

Ils ont demandé qu'une réunion regroupant élus locaux, E.D.F. et les représentants des diverses administrations concernées se tienne sur place sous la présidence de monsieur le Préfet, afin d'examiner les mesures à prendre pour relier provisoirement les deux rives.

Cette réunion, présidée par M.^r le Préfet aura lieu au Sautet, le vendredi 9 Mai à 18 heures.

AGENTS COMMUNAUX

Recrutement par concours : publicité nécessaire

C'est à bon droit que le Tribunal administratif annule des arrêtés d'un maire nommant un rédacteur municipal, sans avoir préalablement au concours donné publicité suffisante d'ouverture dudit concours, ni l'affichage de la délibération du conseil municipal décidant de l'ouverture du concours, ni la diffusion, à l'intérieur des services municipaux d'une NOTE de service annonçant ce concours ne suffisent, il faut que le concours fasse l'objet d'une publicité EXTERIEURE, par voie de presse et affichage public, afin de permettre à toute personne intéressée de faire acte de candidature (Arrêt du conseil d'Etat 17 fev. 1978, J.M.1980.149).

NOTE - En principe tous concours d'accès à la fonction publique doivent faire l'objet d'une publicité suffisante pour permettre à toute personne intéressée de faire acte de candidature. Les art. L.127-17 et R.121-9 du nouveau Code des communes prescrivent l'affichage, par extrait, à la porte de la mairie du compte-rendu des séances du conseil municipal; mais cet affichage, pas plus qu'une note de service intérieure ne suffisent; il faut en outre que le concours fasse l'objet d'une publicité extérieure par voie de presse et d'affichage public afin que tout intéressé puisse déposer sa candidature.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

PERSONNEL d'un OFFICE MUNICIPAL de TOURISME MUNICIPAL

Incompétence de la juridiction "administrative" Arrêt Conseil d'Etat 16 novembre 1979 J.M. 1980, 151 Dhyser C/Off.tourisme et Thermalisme Vichy).

"Le service public dont l'exécution a été confiée à l'office municipal de tourisme et de thermalisme, par arrêté du préfet, présente le caractère d'un service "industriel et commercial" (art.1er loi 10 juillet 1964 relative à la création d'offices de tourisme, lorsque l'office n'est pas géré par un Directeur municipal, mais par un simple "chargé de mission" (voir art.3 loi 1964 précitée) les rapports de l'office et de son gérant ont le caractère de "rapports de droit privés" et sont alors de la compétence des tribunaux de l'ordre "judiciaire" et non administratif".

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

AGENT COMMUNAL

Sanction disciplinaire prononcée par le Maire après avis, l'intéressé dispose d'un double recours : soit faire appel devant le conseil de discipline départemental (cf.art. 2 et 1er L.19 OCT 1959, soit d'un recours contentieux contre l'arrêté municipal prononçant sanction devant le tribunal administratif (arrêt conseil d'Etat 7 nov.1979 reg. 6259, dame Boury-Nauron J.M. Mars 1980,150.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

CIMETIERE : Inhumation des FRANCAIS de confession ISLAMIQUE

Les maires ont la possibilité d'autoriser dans le cimetière de leur commune, des groupements de fait permettant aux Français de confession ISLAMIQUE, de disposer de "carrés spéciaux". Certains maires, se fondant sur une interprétation "restrictive" de la loi 14 nov.1881 stipulant qu'aucune séparation ne doit être établie dans les cimetières en raison de la différence de culte" s'y refuser. Il convient de rappeler que le principe de neutralité" n'exclut nullement la possibilité de créer des "carrés spéciaux" permettant à des français de souche islamique, ou autre, de se conformer aux usages réservés à leur enterrement, sans pour autant heurter les entiments des autres familles religieuses, les pouvoirs de police conférés aux maires (art.L.131.2 du code des communes) de fixer l'endroit affecté à chaque tombe

.....

.....
et par suite de rassembler progressivement les tombes des français "musulmans" dans un "carré" où l'entourage de sépulture de coreligionnaires sera de nature à satisfaire leurs sentiments religieux (J.M. mars 1980.1631).

D. PERROT

VACCINATIONS

Les séances gratuites - Antivaricelliques
- D.T. Polio
- Antitétaniques

auront lieu cette année à la Mairie de CORPS les :

Mercredi 14 Mai à 11h.
Jeudi 5 juin à 11h.
Jeudi 26 juin à 11h.

Prière d'apporter les urines du matin (ou le certificat d'analyse) et le carnet de vaccinations.

CONSULTATION DE NOURRISSONS ET JEUNES ENFANTS

Une consultation gratuite de nourrissons et jeunes enfants a lieu le 2ème jeudi de chaque mois, de 9h.30 à 11h.30, salle de la Mairie.

Prochaine consultation le jeudi 8 Mai.

Réunions d'INFORMATION CONCERNANT LES MALADIES CARDIO-VASCULAIRES

Dans le cadre de la campagne d'information de ces maladies, dans les cantons de la Mure, Valbonnais et Corps, une journée d'action aura lieu à Corps, le lundi 12 mai, l'après-midi tous les enfants scolarisés du canton se réuniront au jardin de ville, ainsi que les personnes du 3ème âge, à 14h. salle de la mairie et le soir aura lieu une réunion concernant toute la population. Vous êtes tous cordialement invités.

CARNET ROSE

Nous avons appris avec joie les naissances :

Le 29 mars à Grenoble, de : Aurélien LAURENT, fils de Mr et Mme Charles LAURENT, née Monique GONSOLIN, petit-fils de Mr et Mme Joseph GONSOLIN, arrière petit-fils de Mme Julie NEBON.

de Mélanie PLASSIARD, fille de Mr et Mme Roger PLASSIARD, née Annie GALVIN, petite-fille de Mr et Mme Louis GALVIN et arrière petite-fille de Mr et Mme Louis MATHIEU, née le 29 mars à Pont de Claix.

Félicitations aux heureux parents et meilleurs aux bébés.

COMPTE RENDU DU CONSEIL d'ECOLE de CORPS LE 18 DECEMBRE 1979

Présents - Mesdames MONNIER, MATHIEU, SERRE
Mesdames CHIQUET, CARDIN, GARRIGUES
Monsieur CARDIN, maire invité

A la suite des réunions de l'année scolaire 1978-1979, la décision a été prise d'inviter Monsieur le Maire aux réunions afin qu'il puisse sans attendre répondre à certaines questions du Conseil d'école - L'aménagement d'une aire de jeux a été accordée mais l'emplacement n'est pas encore défini.

LE SPORT -

Piscine - Ce ne sera pas possible à la Mure cette année - Par contre à la piscine de Super-Dévoluy ouverte jusqu'en avril, les classes de Corps pourraient se rendre. Cela reste à organiser.

Ski - Le ski de fond est praticable à Pellafol avec animateurs, (les enfants ont d'ailleurs commencé dès le début de janvier, On demande 2 frs par enfant, la commune se charge du reste).

Classes de mer -

"Les maitresses pensent elles aussi que de telles classes sont bénéfiques mais, devant les problèmes familiaux que cela leur poserait, elles n'envisagent pas d'en organiser.

La cantine - Fonctionne bien -

Un réfrigérateur doit être installé - Mme Gontard souhaiterait-elle un petit congélateur ? à voir.

SANTE - Des informations pourraient-elles être faites auprès des enfants sur "le lavage des dents". Voir si les laboratoires se déplaceraient à Corps.

En liaison avec l' A.D.E.S.S.I. (Education Sanitaire) des informations pourront avoir lieu dans les écoles sur le sujet "Alimentation"

Difficultés Scolaires - Plusieurs enfants ayant des difficultés de lecture ou d'écriture auraient besoin de rencontrer l'orthophoniste. Voir avec le dispensaire de la Mure si celle-ci pourrait se déplacer à Corps afin de rencontrer ces enfants et leurs parents éventuellement.

Loisirs - Remerciements aux institutrices pour la journée que les enfants ont passée à Grenoble : Maison de la Culture et Musée "l'Egypte".

La séance s'est terminée sur quelques projets encore flous de voyage de fin d'année.

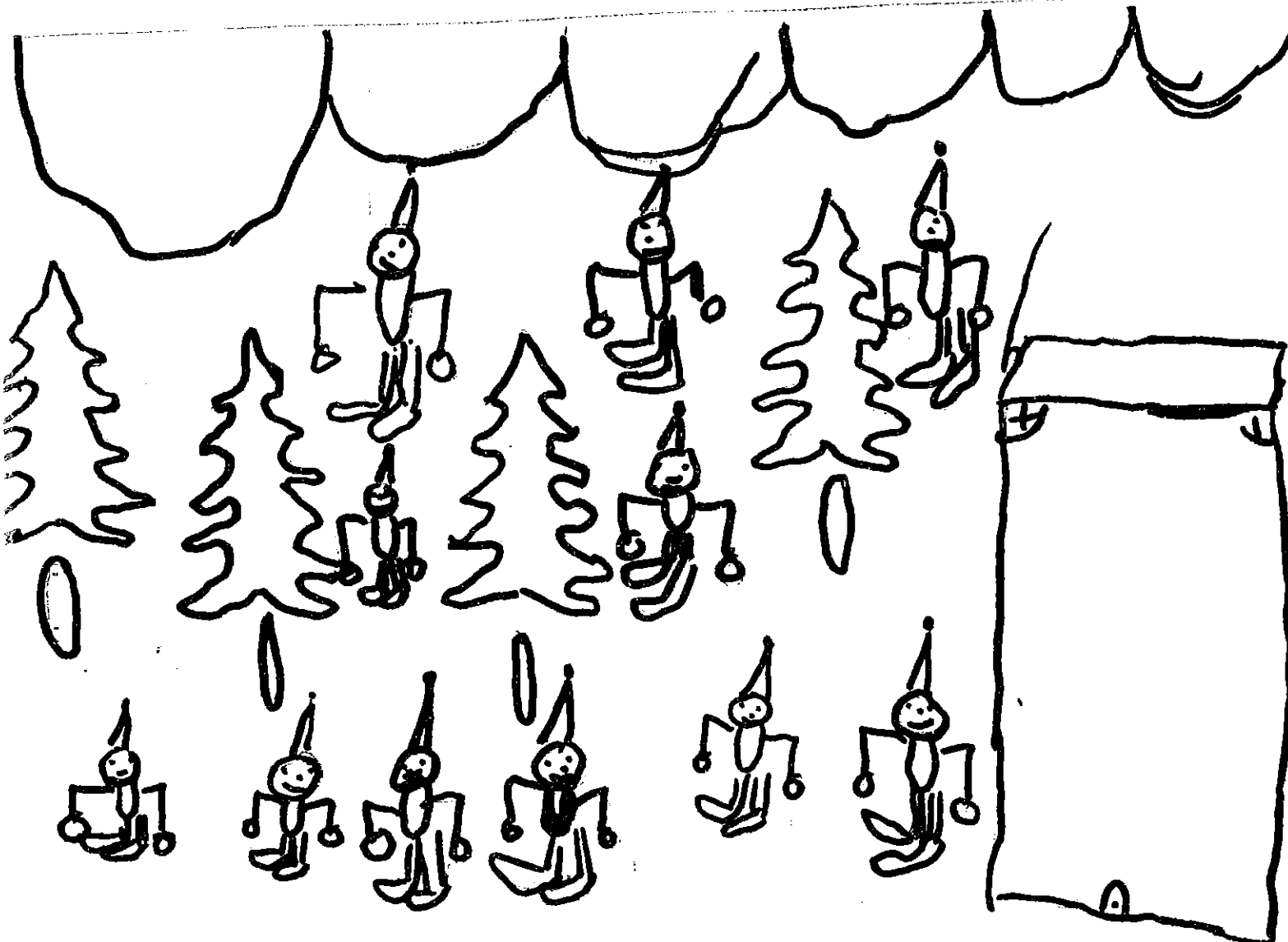
La prochaine réunion est portée au 3ème trimestre.

Elle était pâle et pourtant rose,
Petite, avec de grands cheveux.
Elle disait toujours je n'ose
Et ne disait jamais je veux.
Je l'avais si jeune encore
Vue apparaître à mon destin.
C'était l'enfant de mon aurore
Et mon étoile du matin .

V.H.



Sabine Lemplier . CE 1



Caroline Durc . c

CORPS, notre beau pays, vu et jugé par cet

Article paru dans
et communiqué par
M^{me} Danielle GUIDÉ

NORD-MATIN

Magazine

JEUDI 17 AVRIL 1980

Seul Français sur un camping des Hautes-Alpes

LE paradis existe. La preuve : j'y ai passé quinze jours. Imaginez le tableau. Une nature sauvage et verdoyante qui plonge abruptement dans les eaux claires d'un lac étiré sur une plaine de kilomètres. Quelques plages de sable grossier où s'installent une base de voile et de pédalos.

Au loin, la masse énorme et fascinante d'obliou nargue les terriens. Ses 2.900 mètres d'altitude offrent toutes les caractéristiques d'une grande montagne en réduction. Un sentier intelligemment balisé en permet l'accès aux amateurs de randonnée.

Un peu plus loin, au devant des sommets blanchis du Parc national des Ecrins, les lèvres entrouvertes du Valgaudemar laissent présager un décor fabuleux. Une petite heure de voiture permet de pénétrer au cœur du parc. Le Val s'étire sur plusieurs kilomètres dévidant un chapelet de petits villages tranquilles et pittoresques d'où sortent des dizaines de sentiers de haute montagne qui vous mènent aux sites d'une prodigieuse beauté qu'offrent les sommets des Hautes Alpes.

Les neiges éternelles à portée de voiture. L'eau du lac sous les pieds. Voilà réconciliée une famille chaque année divisée par le fameux dilemme mer-montagne.

J'hésite à vous nommer l'endroit. Enfin... je ne suis tout de même pas payé pour me taire. Alors, j'avoue. Il s'agit du lac de Corps, à la limite de l'Isère et des Hautes-Alpes. Pour la plupart des touristes, il s'agit d'une simple étape le long de la route Napoléon qui descend vers le Midi.

Le relais gastronomique n'est pas le moindre attrait de l'endroit. Des dizaines de restaurants offrent, ma foi, une cuisine plus acceptable à des prix supportables, pourvu que l'on sache éviter les quelques jours de cohue ou les hordes montantes et descendantes de la Côte d'Azur qui s'arrachent le plus petit coin de table et où l'on débite au prix du steak des tonnes de mauvais steak.

La fuite des Français frileux

Le paradis, je vous dis. Enfin presque, car les eaux du lac ont la pureté des glaciers de montagnes dont elles sont directement issues. Elles en ont aussi la chaleur : 14 ou 16° c'est tonique, mais un peu rude, et les bains sont brefs.

Voilà pourquoi les Français frileux fuient l'endroit fonçant jusqu'à Serre-Ponçon et plus loin vers la Méditerranée, dont la température est moins spatiate.

A eux s'ajoutent quelques Belges (flamingants et soucieux de le rester), une plncée d'Allemands et un extraordinaire couple de retraités anglais tirant derrière eux leur vieille Rover une caravane plus tarabiscotée que le carrosse de la Reine. C'est la Rolle des caravanes et tous ceux qui discrètement éprouveront le besoin d'un détour pour aller aux toilettes découvriront à travers les vitres teintées un confort britannique sans défaut : chauffe-eau, table parquettée, moquette épaisse et comble de tout, des banquettes de cuir fauve dignes du fumoir des meilleurs clubs londoniens.

Une richesse presque insultante

Vous l'aviez compris, nous champions. Un terrain mal entretenu, et comme trop souvent en

France, très sale, avait accueilli une vieille caravane que des amis nous avaient prêtée. Par chance, les jeunes, apparemment marginaux, qui étaient chargés de gérer le camping, se montraient aussi négligent pour percevoir les nuitées que pour nettoyer les installations et le séjour s'est avéré presque gratuit.

Au cœur de la pâture qui borde le lac, nous nous sommes sentis plus étrangers que n'importe où en Espagne, en Grèce ou en Yougoslavie. Quinze jours de cette expérience, je l'avoue, ont suffi à me rendre définitivement xénophobe. Triste France, délaissée par les siens et où la crasse définitive de ses étapes d'auto-route a persuadé les visiteurs que tout y était permis !

Ils ont tout, ces étrangers, dont une monnaie forte double, un mois durant, le niveau de vie : des bateaux, des planches à voile, des dizaines d'objets de toutes formes et de tous usages. Des grosses bagnoles dont ils usent sans restriction. Des fauteuils, des tables, des chaises... Bref, un confort pliant ou gonflable qui leur permet de vivre en autarcie complète, usant au minimum des commodités du camp.

Seuls bénéficient de leur fortune les enfants d'une colonie de vacances voisine qu'un pacte secret lie avec les commerçants du coin et qui échangent contre des kilos de bonbons les bouteilles consignées jetées à la poubelle centrale sans souci du gaspillage.

Qui leur a dit qu'en France tout était permis ? La BMW d'un groupe de jeunes Belges dispute quelques mètres carrés d'ombre à notre table familiale. Pas une fois, je le jure, ils ne nous adressent la parole en Français. Et ils ne comprendront pas pourquoi nous n'apprécions pas qu'ils réglent leur carburateur, sous notre nez, à l'heure du repas.

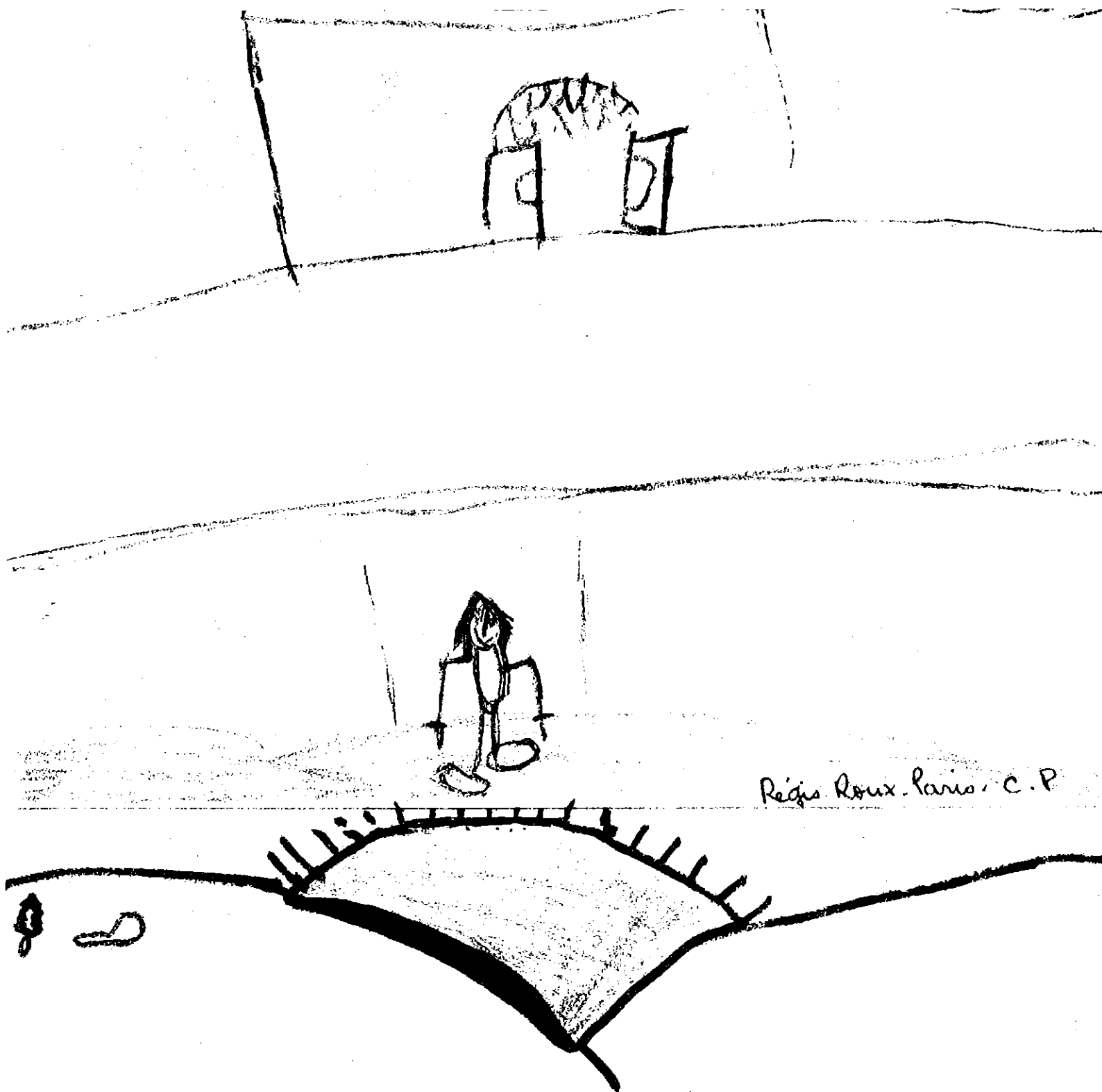
Les Hollandais voisins, des passionnés de planche à voile, veillent bruyamment jusqu'à deux heures du matin. Leur voiture traverse le terrain à toute allure et à toute heure... D'ailleurs au village, personne ne les aime ces étrangers, qui n'achètent que leur

lait et leur vin à l'épicerie. L'arrivée d'une autre famille française nous sortira de leur isolement et marquera le début d'une organisation très nationaliste. Le soir, les enfants joueront avec les petits Hollandais blonds aux cris de « A bas la France ! Vive la France ! » qui donnent le ton des rapports noués entre les communautés.

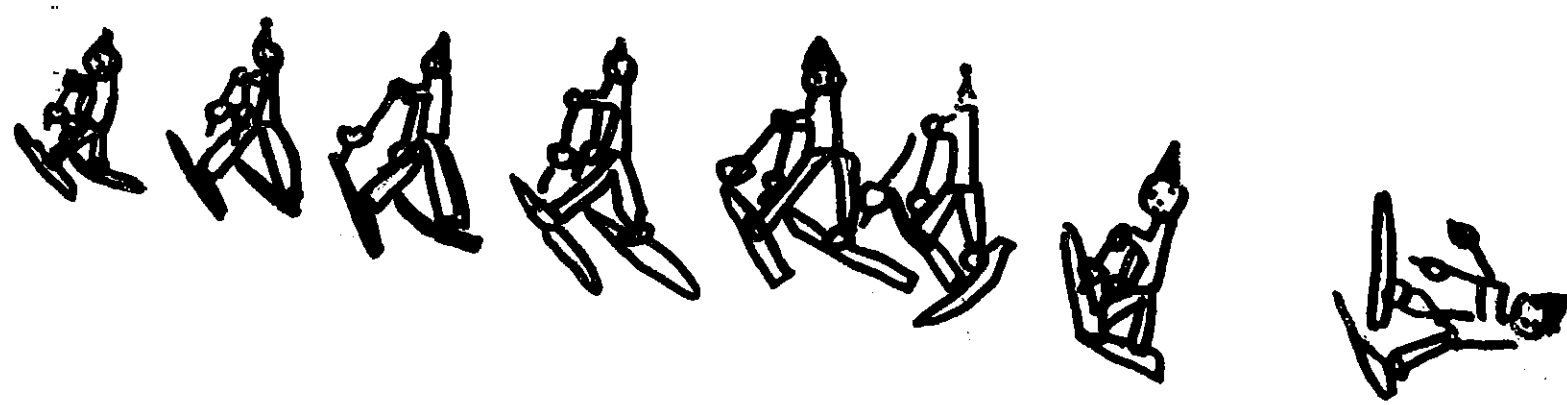
Je m'interroge sur les raisons d'une attitude au fond révoltante. Ces touristes dont je suis certain qu'ils nous accueilleraient à bras ouverts chez eux semblent n'être venus chez nous que pour l'eau et le soleil. Il faudrait bien les convaincre que la France s'est autre chose qu'un taux de change avantageux ! Qu'attend-on pour revaloriser l'image de marque de notre pays et surtout de ceux qui y habitent ? D'ailleurs ne faisons-nous pas la même chose en délaissant des sites aussi extraordinaires que celui de Corps pour s'étaler sans plus de souci de contact et d'enrichissement personnel, sur des plages sans pittoresque, pour de fastidieuses séances de bronzage ?

Qui, au fond, allez-y à Corps, pour montrer que la France, et bien c'est aussi les Français.





Régis Roux Paris C.P.



Catherine Riviere - CE1.

COMMENT DEBUTER EN RADIOCOMMANDE? (suite)

Dans notre précédent article nous avons examiné les différents types d'ensembles de radiocommande disponibles actuellement sur le marché, par ordre de complexité des équipements. Il reste encore quelques questions à examiner pour déterminer définitivement le choix d'un premier achat.

AM OU FM ?

Il s'agit ici, bien entendu, du mode d'émission selon lequel fonctionne l'ensemble. L'émission en AM (modulation d'amplitude) n'est plus guère utilisée que pour les ensembles dits de bas de gamme (ensembles économiques de 2 à 4 voies), la grande majorité des ensembles de haut de gamme ou des séries dites professionnelles sont maintenant du type FM (modulation de fréquence). Il n'y a pas lieu de se lancer dans une grande dissertation technique concernant la différence existant entre les deux modes d'émission, nous mentionnerons simplement les avantages présentés par la FM pour expliquer la raison du choix actuel de ce mode d'émission adopté pratiquement par tous les fabricants européens. L'émission en FM permet d'obtenir une bande passante très étroite,

c'est-à-dire que l'émission ne risque pas de déborder sur une fréquence adjacente. Il est ainsi possible d'utiliser un plus grand nombre de fréquences dans une même bande, ce qui est un premier avantage important à l'heure actuelle pour résoudre le problème de l'encombrement des fréquences. L'autre avantage est une protection accrue contre les parasites, l'onde porteuse étant modulée continuellement en fréquence, sans "silences" entre les signaux envoyés. Enfin, la possibilité d'obtenir un alignement plus précis grâce à la bande passante étroite permet de respecter les normes imposées maintenant par le Réseau international des télécommunications pour ne pas perturber les autres transmissions. Les normes imposées par l'Administration des P & T allemande sont particulièrement strictes et c'est la raison principale pour laquelle les fabricants de ce Pays adoptent l'émission en FM, qui se généralisera sans aucun doute dans l'avenir.

LE SYSTEME MODULAIRE

Les progrès accomplis dans la miniaturisation des composants électroniques, ont permis de disso-

cié la partie HF, des autres circuits de l'émetteur et du récepteur pour les intégrer dans des modules interchangeables. Ce "système modulaire" permet, grâce à la possibilité de remplacer les modules HF, de changer instantanément de bande d'émission. Cet avantage est malheureusement restreint en France, les modules étant disponibles pour les bandes 27 et 72 MHz.

Dans les pays où les bandes 27, 35 et 40 MHz sont autorisées le système modulaire présente un avantage certain et offre la possibilité d'utilisation d'un grand nombre de fréquences différentes, par simple échange des modules HF et des quartz. Bien que la bande de 72 MHz ne soit pas autorisée en Allemagne, les constructeurs de ce Pays fabriquent des modules HF en 72 MHz pour l'exportation. Nous pouvons donc bénéficier du système modulaire et utiliser ainsi les 32 fréquences disponibles dans la bande des 27 MHz et les 21 disponibles maintenant dans celle des 72 MHz, à partir d'un même ensemble cela représente tout de même un avantage...

Le seul reproche que l'on pourrait faire au système modulaire est le poids et l'encombrement supérieurs du récepteur avec le module HF enfichable, par comparaison avec un récepteur normal, ce qui peut causer des difficultés de logement dans les petits modèles. Mais dans l'état actuel de la technique, il est difficile de faire plus petit et plus léger et on ne peut tout avoir en même temps...

LES KITS

La réalisation d'un ensemble de radiocommande à partir d'un kit tente beaucoup de débutants quelquefois rebutés par l'investissement représenté pour un ensemble prêt à fonctionner et qui pensent ainsi réaliser une sérieuse économie... Là, nous émettrons quelques

LE CLUB de modélisme
Gapençais communique

25, 26 mai, au Puy de Manse (6 km de Gap) : huitième grande rencontre de vol de pente (concours rallye le dimanche, évolutions libres le lundi).

9 septembre à Gap : démonstration de voitures R/C.

5 octobre sur le terrain de Gap Tallard : démonstration d'avions, planeurs et hélicoptères.

Pour tous renseignements : Club Modéliste Gapençais, 29 ter rue Carnot 05000 Gap. Tél. (92) 51 03 62.

le club de
modélisme de l'Obiou
invite cordialement
toutes personnes
intéressées à
assister aux
manifestations ci-
contre.

Le Président
M. Durand

objections, mettons en garde les éventuels amateurs, afin de leur éviter une cruelle déception. Tout d'abord il est indispensable de posséder de bonnes notions en électronique; il ne suffit pas de monter proprement un circuit en suivant un plan pour être sûr que ça fonctionnera, il faut savoir au moins ce que l'on fait et connaître le rôle de tous les composants. D'autre part, la réalisation d'un émetteur et d'un récepteur ne se limite pas à quelques travaux de soudure, même si l'on sait manier correctement le fer à souder... Il y aura aussi les réglages ultérieurs à effectuer, pour lesquels il faut pouvoir disposer d'appareils de mesure (oscilloscope, champ-mètre, etc.) très coûteux et hors de la portée du modéliste moyen.

Si toutefois on se sent capable d'envisager une telle réalisation, nous conseillons tout d'abord de choisir une Marque sérieuse et réputée, offrant du matériel de qualité irréprochable. Il sera indispensable de se faire assister par un technicien compétent et disposant du matériel nécessaire pour effectuer les réglages, à moins que la Marque proposant le matériel en kit n'offre elle-même ses services à ce sujet. Dans ces conditions, le travail, à réaliser est très intéressant et procurera une économie indiscutable, sans compter les connaissances acquises.

ET LES ENSEMBLES R/C D'OCCASION ?

En consultant les petites annonces de Radiomodélisme on trouvera une grande quantité d'offres d'ensembles R/C d'occasion, parmi lesquels on pourra trouver sans aucun doute le modèle que l'on désire. Mais là aussi, nous conseillons la prudence. Il faut savoir avant tout dans quel état se trouve le matériel proposé, comment il a été traité et entretenu, il est donc indispensable d'examiner soigneusement l'ensemble avant de décider

de l'acheter, toute vente par correspondance sans examen préalable est donc à déconseiller. En général, le modéliste sérieux entretient bien son matériel et s'il le revend d'occasion c'est le plus souvent pour acquérir un ensemble plus perfectionné répondant mieux à ses désirs. Dans ces conditions on peut faire une affaire intéressante en veillant aux points suivants :

— Matériel présenté dans son emballage d'origine, ne présentant aucune trace de modification quelconque ou de bricolage.

— Etat de propreté justifiant un bon entretien, état des batteries d'alimentation; une démonstration du bon fonctionnement de l'ensemble doit être exigée.

— S'assurer également que la Marque (ou le type) de l'ensemble est toujours commercialisée et que le service après-vente est encore assuré (réparations, pièces détachées, etc.).

— Si le propriétaire de l'ensemble a pris la précaution de le faire réviser, ce qui devrait être logique avant la mise en vente d'un matériel d'occasion, ce sera (facture à l'appui) une preuve supplémentaire du bon traitement dont l'ensemble a fait l'objet.

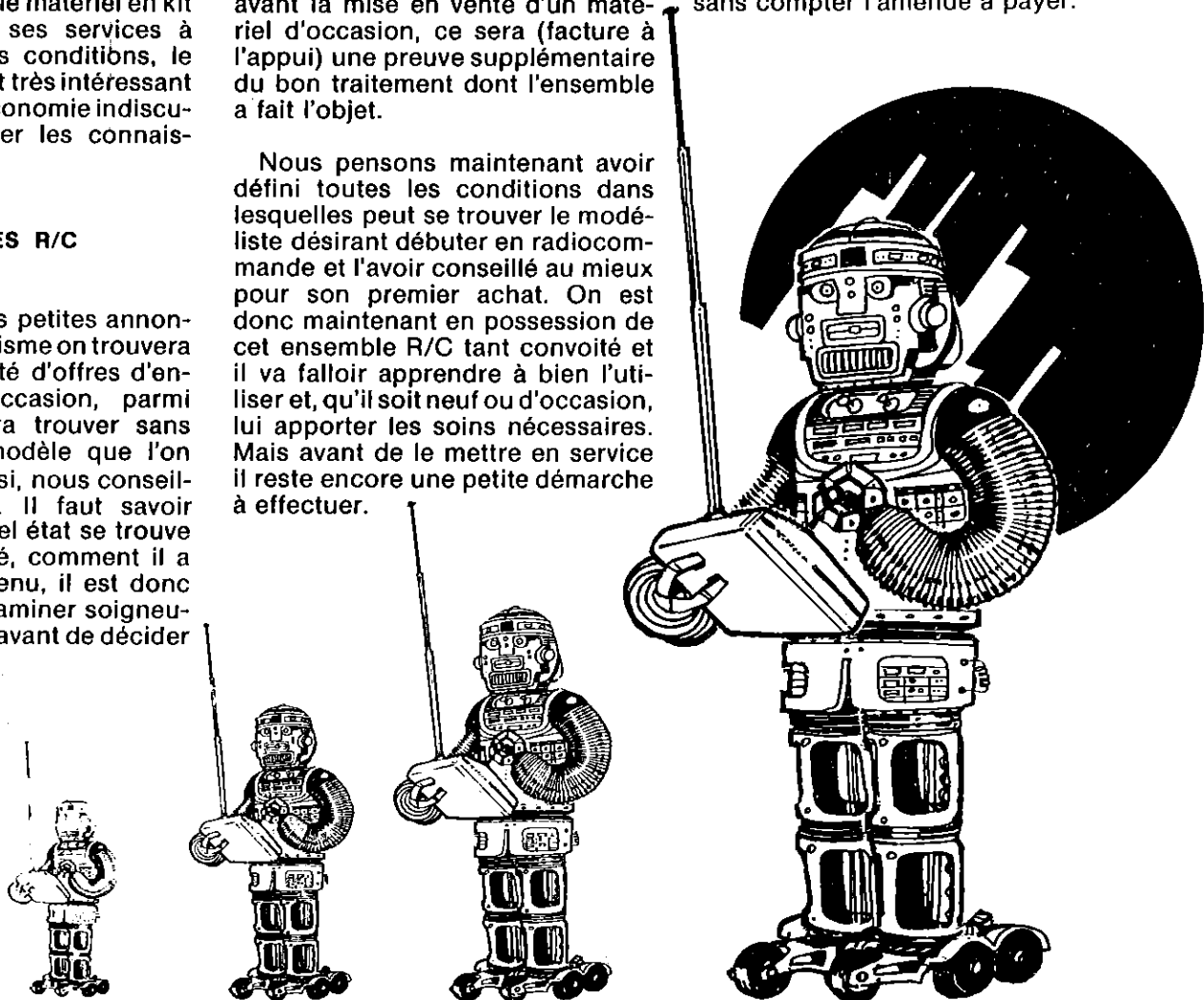
Nous pensons maintenant avoir défini toutes les conditions dans lesquelles peut se trouver le modéliste désirant débiter en radiocommande et l'avoir conseillé au mieux pour son premier achat. On est donc maintenant en possession de cet ensemble R/C tant convoité et il va falloir apprendre à bien l'utiliser et, qu'il soit neuf ou d'occasion, lui apporter les soins nécessaires. Mais avant de le mettre en service il reste encore une petite démarche à effectuer.

PRECAUTIONS A PRENDRE VIS A VIS DE L'ADMINISTRATION

Il n'est pas inutile de rappeler que tout possesseur d'un ensemble de radiocommande doit en faire la déclaration à l'Administration concernée. Cette formalité a pour but l'obtention d'une licence, restreinte à la radiocommande des modèles réduits; précisons que cette licence autorise l'utilisation de plusieurs installations du même genre. Les formulaires pour établir la demande sont envoyés sur simple demande adressée à :

**Direction des Télécommunications
du Réseau International**
Immeuble P & T Bercy
75584 Paris Cedex 12

Après paiement d'une somme modique, pour les frais d'ouverture de dossier et de la taxe annuelle en vigueur, une licence sera adressée au demandeur, lui permettant ainsi d'être en règle avec cette Administration. Nous conseillons vivement d'accomplir cette formalité avant la mise en service de l'ensemble R/C, afin d'éviter tout ennui à la suite d'un contrôle, sans compter l'amende à payer.



"Les Hameaux du Sautet"

38970 CORDES

Le Village de Vacances "Les Hameaux du Sautet" accueille des touristes mais il ne s'agit pas là de la même clientèle que du tourisme commercial, c'est pour cette raison que l'on se trouve TOURISME SOCIAL.

Dans un premier temps voici quelques réponses à CINQ grandes questions :

LE TOURISME SOCIAL

Un tourisme qui se veut à la portée de tous.

1 QU'EST CE QUE LE TOURISME SOCIAL ?

Né en 1936 sous le gouvernement du Front Populaire de Léon Blum, le tourisme a connu sa première affirmation avec la "loi sur les congés payés" de Léo Lagrange.

De 1944 à 1960 sont nées toutes les Associations de Tourisme de masse, la plupart après différentes fusions et absorptions.

Le Tourisme Social est un tourisme qui se veut à la portée de tous, il se distingue du tourisme traditionnel par des aspects bien spécifiques.

I LE TOURISME SOCIAL EST UN TOURISME ACTIF
=====

- Responsabilité de la personne dans l'élaboration de ses vacances de ses loisirs.
- Recherches en animation;
- Epanouissement au contact des autres;
- Association de chacun à la réussite des vacances de tous.

II LE TOURISME SOCIAL EST UN TOURISME DE DEVELOPPEMENT
=====

- Ouverture sur le milieu d'accueil;
- Association avec les communes d'accueil;
- Création de ressources et d'emplois;
- Formation et promotion;
- Maintien du patrimoine rural;

III LE TOURISME SOCIAL EST UN TOURISME ASSOCIATIF (sans loi de 1951, loi 1991)
=====

- Les adhérents sont partie prenante de la vie de l'Association.

-Exigence d'une gestion rigoureuse sans aucune recherche de bénéfices.

-Recherche avec le personnel des meilleures conditions de travail, de gestion, d'accueil et d'animation (convention collective).

2 TOURISME SOCIAL : POUR QUI?

POUR VOUS TOUS...

En adhérant, quelque soit votre âge, à l'Association de Tourisme Social de votre choix:

* EN FAMILLE *EN GROUPE *INDIVIDUELLEMENT

L'originalité de chaque Association vous permet de choisir le style de vos loisirs et de vos vacances.

3 TOURISME SOCIAL : COMMENT?

=====

-Par l'accueil, le repos, la détente, en famille ou en groupe.

-Par la culture, les activités, les sports, les soirées...

POUR VOS ENFANTS :

*Clubs d'enfants, activités adaptées.

POUR VOUS :

*Découverte des sites et des hommes.

*Des balades, excursions, visites et rencontres.

*Vivre ensemble, se connaître, dialoguer.

*S'essayer à de nouvelles formes d'expression et d'activité.

*S'initier à des techniques sportives.

*Trouver de nouveaux centre d'intérêt et aussi... Faire la Fête!

D'OU VIENT L'ARGENT?

=====

POUR LA CONSTRUCTION DES VILLAGES DU TOURISME SOCIAL:

-Subventions de l'Etat et Collectivités locales.....13%

-Subventions des Allocations Familiales.....25%

-Aides des Fonds Sociaux des Comités d'Entreprises.....24%

-Prêts à rembourser sur les prix des séjours.....38%

OU VA L'ARGENT?

=====

DES ADHERENTS EN VACANCES DANS LE TOURISME SOCIAL:

Quand vous donnez 100.FRS :

-Vivres et animation 21.FRS

-Salaires et charges 40.FRS

-Autres charges, dont énergie, entretien.... 20.FRS

-Remboursements des prêts construction et
équipement 19.FRS

4 TOURISME SOCIAL : OU ?

DANS RHONE-ALPES,

mais aussi dans toute la France et à l'étranger

I. WEEK-ENDS HORS VACANCES SCOLAIRES
COURTS S2JOURS VACANCES SCOLAIRES

II. CAMPAGNE, MER, MONTAGNE

III. FORMULES D'ACCUEIL:

*Gîtes ruraux	*Maisons familiales
*Gîtes-gîtes familiaux	*Village de vacances
*Chambre d'hôte	*Rivages de vacances
*Stages sportifs	*Camping-caravaning
*Séjours à thème	*Camping à la ferme
*Circuits-voyages	

AIDES AUX VACANCES :

=====

Ces aides sont calculées suivant les ressources des vacanciers.
Les Associations pratiquent des tarifs dégressifs en fonction des
revenus des familles.

*AIDES DIRECTES:

- CAF et CNAF (Allocations Familiales): bons vacances + aide spéciale pour les plus défavorisés.
- Communes: Bureaux d'Aide Sociale.
Bourses, aides aux vacances des personnes âgées;
aides aux vacances des enfants : colonies de vacances, aides de la jeunesse au plein air.
- Caisses de retraite : aides aux vacances des retraités.
- Comités d'entreprises et services sociaux des entreprises.

*AIDES INDIRECTES:

- Chèques "plein air" pour les jeunes.
- Réductions spéciales dans les transports.

5 OBJECTIFS DU TOURISME SOCIAL:

Par une adhésion au Tourisme Social, susciter des actions en vue
d'accroître le niveau de vie des travailleurs et de leurs familles
pour accéder aux vacances et aux loisirs.

25 200 000 FRANÇAIS NE PARTENT PAS EN VACANCES !

I - RECONNAITRE ET DEVELOPPER LE DROIT AUX VACANCES:

- *Meilleur étalement des congés annuels pour une utilisation plus rationnelle des équipements.
- *Aide accrue aux vacances et harmonisée.
- *Dispositions fiscales pour mettre en oeuvre le chèque vacances dans toutes les entreprises quelle que soit leur taille.
- *Aide complémentaire aux handicapés.
- *Augmentation du temps libre.
- *Allégement des frais de transport.

II- DONNER LES MOYENS D'UNE ACTION:

- *Extension du congé-formation sans perte de salaire.
- *Création d'un congé détachement pour permettre aux militants d'animer des activités dans le domaine du tourisme et des loisirs

III- ACCROITRE LES MOYENS POUR LE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS PAR :

- *Une politique d'aménagement du territoire qui rende possible l'accès des sites touristiques au plus grand nombre.
- *Une politique d'urbanisation qui tienne compte du développement des loisirs urbains et péri-urbains.
- *Une aide à la pierre accrue par une participation plus importante de l'état.
- *Une extension des crédits visant à l'amélioration et à la rénovation des équipements existants.
- *Un allégement de la fiscalité pour les organisations sociales d'intérêt collectif et notamment, la suppression de la TVA sur les investissements de vacances et de loisirs.
- *Une aide accrue pour la création de nouveaux terrains de camping-caravaning.

CES MESURES APPORTERAIENT DES MOYENS REELS D'AUGMENTER LE NOMBRE LE NOMBRE DE PLACES A DES PRIX ACCESSIBLES A TOUS.



Le Coin :

Cuisine

Salade verte et rose
Noisettes d'agneau panées,
turban de carottes
aux petits pois
Frangipane aux fraises.

SALADE VERTE ET ROSE

1 concombre, 1 botte de radis, quelques oignons nouveaux, quelques feuilles de laitue. Assaisonnement au choix : sauce mayonnaise ou vinaigrette.

Lavez le concombre et coupez-le en rondelles fines. Nettoyez les radis et émincez-les. Disposez concombre et radis dans un saladier en verre en intercalant avec les petits oignons et les feuilles de laitue coupées en chiffonnade. Servez avec l'assaisonnement choisi.

— Vous pouvez, pour rendre la salade plus digeste, peler le concombre et le faire dégorger pendant 1 h après l'avoir coupé en rondelles avec du gros sel. Rincez-le et essuyez-le avant de le mélanger ensuite aux autres éléments.

NOISETTES D'AGNEAU PANÉES

6 noisettes d'agneau (coupées dans la poitrine ou tranches de gigot), 4 c à soupe de farine, sel, poivre, 2 œufs, une tasse de chapelure, 75 g de gruyère râpé. Beurre ou

margarine pour la cuisson. Citron pour servir.

Passer les noisettes d'agneau successivement dans la farine salée et poivrée, puis dans les œufs battus et enfin dans la chapelure mélangée au fromage râpé. Faites bien adhérer la panure en appuyant avec le plat d'une spatule. Laissez reposer la viande panée pendant 1 h au frais. La panure adhèrera mieux à la cuisson. Faites cuire ensuite les noisettes à la poêle dans du beurre ou de la margarine (3 à 4 mn de chaque côté). Cette cuisson doit évidemment se faire au dernier moment. Arrosez de jus de citron pour servir.

TURBAN DE CAROTTES AUX PETITS POIS

1,500 kg de carottes nouvelles. Sauce : 50 g de beurre, 40 g de farine, 3 dl de lait, sel, poivre, noix muscade, 2 œufs. 1 kg de petits pois, 50 g de beurre ou de margarine, quelques petits oignons, 1 dl d'eau, sel, poivre, bouquet garni.

Pelez les carottes, coupez-les en rondelles, faites-les cuire 15 mn environ à l'eau bouillante salée, égouttez-les. Faites fondre le beurre dans une petite casserole, saupoudrez de farine, laissez cuire doucement le roux 1 à 2 mn en remuant sans laisser brunir, mouillez de lait, faites épaissir 10 mn sur feu doux en remuant, assaisonnez. Laissez tiédir un peu, puis ajoutez les œufs entiers battus. Mélangez cette sauce aux carottes égouttées. Versez la préparation dans un moule à savarin beurré et faites cuire 30 mn au four et au bain-marie. Pendant ce temps, jetez les petits pois

écossés dans la matière grasse chaude avec les petits oignons, laissez revenir pendant quelques minutes, mouillez d'eau, assaisonnez, joignez un bouquet garni et laissez mijoter à couvert de 20 à 30 mn. Pour servir, démoulez le turban de carottes sur le plat de service et disposez les petits pois tout autour.

FRANGIPANE AUX FRAISES

150 g d'amandes mondées, 4 jaunes d'œufs, 100 g de sucre, 750 g de fraises. Meringue : 4 blancs d'œufs, 3 c à soupe de sucre glace.

Réduisez les amandes en poudre. Battez les jaunes d'œufs à la fourchette et mélangez-les aux amandes ainsi que le sucre. Faites épaisir ce mélange sur feu très doux et régulier. Nettoyez et équeutez les fraises, rangez-les dans une tourtière beurrée pouvant aller au four et à la table. Recouvrez du mélange aux amandes. D'autre part, fouettez les blancs d'œufs réservés en neige ferme avec le sucre. Recouvrez la préparation aux amandes de cette meringue (*) et passez à four moyen 15 mn environ. Vous pouvez décorer ensuite le dessus avec quelques fraises réservées.

(*) Vous pouvez également préparer la meringue « à l'italienne » ; mettez alors les blancs d'œufs dans une casserole à fond épais, avec le sucre, placez-la sur feu très doux, en isolant le fond par une plaque d'amiante. Laissez cuire en fouettant sans arrêt, au fouet électrique ou mécanique. La meringue est prête lorsqu'elle forme des pointes au bout du fouet.

SOLUTION DU N° 14

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	B	R	A	S	S	E	U	R	E	P	I	C	E	A
2	N	C	I	M	E	S	A	L	I	S	I	E	R	
3	A	B	A	C	A	A	N	E	G	O	N	D	O	
4	S	A	C	L	I	V	E	I	N	E	E	M		
5	S	U	I	N	T	E	E	S	O	T	H	E		
6	E	M	A	N	O	N	S	N	E	V	E			
7	N	I	N	O	E	U	D	S	S	E	V	E		
8	S	E	R	P	E	E	V	E	I	L	R	E	S	
9	R	E	A	U	E	B	E	N	E	A	P			
10	C	S	L	A	N	G	O	N	C	E	A			
11	R	A	I	M	U	R	O	I	C	O	P	A	L	
12	O	R	N	I	E	R	E	S	O	U	R	I		
13	N	I	E	E	O	N	C	E	I	C	A	R	E	
14	I	D	R	E	M	U	E	R	A	E	G	E	R	
15	N	E	T	S	S	E	P	A	R	C	E	S		

LES ŒUFS À LA NEIGE

(4 personnes)

1. **Ingrédients :** 4 œufs, une pincée de sel, 75 g de sucre semoule. **Crème :** 3/4 l de lait, 1 gousse de vanille, 100 g de sucre semoule. **Pour garnir :** 75 g de chocolat, 4 c à soupe de lait. (Cette garniture est facultative et peut être rempla-

cée par des amandes effilées grillées ou du caramel).

2. Séparez les jaunes d'œufs des blancs (veillez à ce que ceux-ci soient bien « propres » sans traces de jaune, pour qu'ils montent bien). Fouettez-les en neige ferme avec la pincée de sel, ajoutez le sucre avec précaution. Vous pouvez, si vous avez le temps, les monter au fouet à main, ils seront plus légers.

3. Faites bouillir le lait avec la gousse de vanille fendue en deux. Faites-y glisser des cuillerées de blanc et laissez-les pocher 1 mn en les retournant à mi-cuisson. Le liquide doit être maintenu frémissant. Nous vous montrons ici le pochage au lait. Mais le pochage

à l'eau vous donnera des œufs plus blancs. Opérez la cuisson de toute façon en plusieurs fois et rapidement. Egouttez les blancs pochés au fur et à mesure sur un papier absorbant.

4. Fouettez les jaunes d'œufs avec le sucre en mélange mousseux.

5. Versez cette préparation dans le lait et faites épaissir sur feu doux en remuant et en évitant soigneusement l'ébullition. Retirez du feu, laissez refroidir en remuant de temps en temps.

6. Pour servir, mettez les blancs d'œufs sur la crème froide. Nappez à volonté de chocolat fondu dans le lait, ou d'une autre garniture de votre choix.

ARRETE

Portant réglementation de la circulation sur la R. N. 85 entre les P.R. 87,000 et 104,000 à l'occasion des travaux de renforcements coordonnés.

Le Préfet de l'ISERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 53-2 et R 225 ;
- VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-1 à L 131-3 et R 131-1 et R 131-2 ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 ;
- VU le décret du 13 décembre 1952 portant inscription dans la nomenclature des voies à grande circulation de la R. N. 85 ;
- VU l'avis de M. le Directeur Départemental de l'Equipement de l'ISERE en date du 18 AVR. 1980
- CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux de renforcements coordonnés sur la R. N. 85 et de réfection des réseaux dans certaines traverses, il y a lieu de réglementer la circulation ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 79-3662 du 03 mai 1979 portant délégation de signature ;
- SUR proposition de M. le Secrétaire général de l'ISERE

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pendant la période des travaux d'élargissement et de renforcement de chaussée de la R. N. 05, c'est-à-dire entre le 14.04.1980 et le 15.11.1980, des limitations de circulation seront imposées au droit des divers chantiers échelonnés entre le PR 87 (hameau des Egats à St Laurent-en-Beaumont) et 104 (limite du département des Hautes-Alpes) ainsi que dans les traverses des agglomérations.

ARTICLE 2 :

Au droit des chantiers :

La vitesse des véhicules sera limitée à 45 km/h.

Quand la chaussée sera encombrée par les engins de Travaux Publics, la circulation se fera à voie unique et sens alterné.

L'alternat sera réglé soit par des agents munis de piquets X 10 a, soit par des feux tricolores.

Il sera interdit de stationner dans les deux sens.

Il sera interdit de doubler dans les deux sens.

ARTICLE 3 :

Dans les traverses des agglomérations de LA SALLE-en-BEAUMONT, QUET-en-BEAUMONT, et CORPS, le stationnement sera interdit pour permettre le passage satisfaisant des engins et véhicules des chantiers.

L'arrêt des transports publics réguliers et occasionnels sera interdit et reporté sur d'autres emplacements n'entravant pas la circulation générale, et fixés par les Maires.

ARTICLE 4 :

La chaussée sera rendue à la circulation, sans aucune restriction, pendant les périodes du plan Primevère et "Heures H" ainsi que chaque week-end et jour férié.

ARTICLE 5 :

La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des Services de la D. D. E., par les entreprises chargées des travaux.

ARTICLE 6 :

M. le Directeur départemental de l'Équipement de l'ISERE,
M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de l'ISERE,
MM. les Maires de CORPS, LA SALLE-en-BEAUMONT, QUET-en-BEAUMONT,
Les entreprises chargées des travaux,
MM. les Transporteurs publics (V. F. D. - Trafic etc...),
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté,
dont ampliation sera transmise à :
M. le Commandant de la CRS n° 47 à GRENOBLE,
M. le Directeur départemental de l'Équipement des Hautes-Alpes,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes.
M. le Commissaire divisionnaire, commandant de la CRS n° 8 à LYON.

A GRENOBLE, le 15 Mai 1980

POUR AMPLIATION
Le Chef de Bureau,
R. SACQUET



Pour le Préfet
et par délégation
L'ancien adjoint au Préfet,
J. BARRET



DIRECTION

Bureau de l'Environnement
 G2/ES

GRENOBLE le 27 Mars 1980

LE PREFET DE L'ISERE

à

Maires et Messieurs les Maires
 du Département

(S/C de Messieurs les Sous-Préfets)

Objet : XXIIème Campagne Nationale de Fleurissement de la France
 1980.

P. J. : Un bulletin d'adhésion.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, Président du Comité National pour le Fleurissement de la France, organise la XXIIème Campagne Nationale pour fleurir la France.

Pour lancer cette nouvelle campagne 1980, grâce au financement du Conseil Général de l'Isère, le Bureau de l'Environnement vient d'éditer un poster reproduisant les maisons les mieux fleuries du Département. Ce document vous sera expédié très prochainement.

Comme l'année précédente, trois concours sont organisés à savoir :

- celui des fermes fleuries ;
- celui des villes et villages fleuris ;
- celui des maisons fleuries.

.../...

Rappelez dans votre réponse les références ci-dessus et joignez en l'enclos le dossier postal annexé ;
 Préfecture de l'Isère - Boite Postale 4046 - 38021 Grenoble-Cedex

I - Concours des Fermes Fleuries -

Comme les années précédentes, un concours particulier sera organisé à l'intention des agriculteurs. Des directives vous seront données à ce sujet, dans une prochaine circulaire.

II - Concours des Villes et Villages Fleuris -

Ce concours est ouvert aux communes dont le Maire fait acte de candidature auprès du Préfet.

Il comporte sept catégories :

- 1ère catégorie : communes dont la population agglomérée au chef-lieu est inférieure à 300 habitants.
- 2ème catégorie : communes dont la population agglomérée au chef-lieu est comprise entre 301 et 1 000 habitants.
- 3ème catégorie : communes dont la population agglomérée au chef-lieu est comprise entre 1 001 et 5 000 habitants.
- 4ème catégorie : communes dont la population agglomérée au chef-lieu est comprise entre 5 001 et 20 000 habitants.
- 5ème catégorie : communes dont la population agglomérée au chef-lieu est comprise entre 20 001 et 80 000 habitants.
- 6ème catégorie : communes dont la population agglomérée au chef-lieu est supérieure à 80 000 habitants.
- 7ème catégorie : groupements de communes.

Ce concours aura lieu à trois échelons :

- dans le Département, un jury présidé par le Préfet ou son représentant, désignera la commune la mieux fleurie dans chacune des sept catégories.
- dans chaque Région, un jury présidé par le Délégué Régional au Tourisme désignera parmi les communes les mieux fleuries de chacun des Départements composant la Région, la commune la mieux fleurie dans chacune des sept catégories.
- enfin un jury national désignera, parmi les communes sélectionnées dans chaque région, les communes les mieux fleuries de France.

Cependant, pour les Départements de montagne et afin de tenir compte des difficultés particulières à fleurir que rencontrent les communes de montagne, du fait de l'altitude, il a été décidé, je vous le rappelle, de ne pas les confronter à l'échelon départemental et régional, avec les communes de plaine.

.../...

En conséquence, il a été créé, à l'intérieur de chacune des catégories du concours des villes et villages fleuris, une sous-catégorie "Communes de Plaine" et une sous-catégorie "Communes de Montagne", pour les communes situées à une altitude supérieure à 800 mètres.

III - Concours des Maisons Fleuries -

Ce concours est réservé aux habitants des communes candidates aux concours des Villes et Villages Fleuris, les maisons et immeubles étant répartis selon leur nature et leurs possibilités de fleurissement, entre les 6 catégories suivantes :

- 1ère catégorie : jardin (1) très visible de la rue ;
- 2ème catégorie : décor floral installé sur la voie publique ;
- 3ème catégorie : balcons ou terrasses ;
- 4ème catégorie : fenêtres ou murs (2) ;
- 5ème catégorie : immeubles-collectifs, notamment H.L.M., comportant au moins 8 appartements fleuris ;
- 6ème catégorie : hôtels, restaurants ou cafés avec ou sans jardin (seul, le fleurissement des façades et des abords très visibles de la voie publique sera pris en considération).

Un concours particulier étant organisé pour les fermes fleuries seules seront admises à participer au concours des Maisons Fleuries, les fermes situées dans le périmètre de l'agglomération et pouvant être assimilées au type de maisons de l'une des quatre premières catégories ci-dessus.

Le concours des Maisons Fleuries se déroulera à trois échelons :

- communal ;
- départemental ;
- national.

Le concours, à l'échelon communal, est organisé par le Maire ou par une personnalité de la commune ou un comité placé sous la responsabilité du Maire. Il sera jugé sur place par un jury, dont le Président et les membres seront désignés par le Maire.

- (1) le jardin ne doit être que l'accessoire ou le complément de la décoration florale de la maison et non par la décoration florale essentielle ou unique, car il ne s'agit pas d'un concours de jardins fleuris.
- (2) concourent dans cette catégorie, les maisons ne disposant d'aucun terrain visible de la rue et dont seules les fenêtres ou les murs peuvent être fleuris.

Les municipalités ont toute liberté pour décerner ou non des prix à leurs lauréats.

Des prix en nature et en espèces seront attribués aux lauréats, à l'échelon départemental.

Les communes, qui s'inscriront au concours des Villes et Villages Fleuris, recevront du Comité National pour le Fleurissement de la France, 17 rue de l'Ingénieur Keller, 75015 PARIS et sur leur demande expresse, des fascicules intitulés "Conseils pour fleurir les maisons et les abords de route", illustrés de photographies et destinés à être distribués aux habitants de la commune qui le désirent.

Pour faire participer leurs communes au concours des Villes et Villages Fleuris et, par suite, leurs administrés au concours des Maisons Fleuries, les Maires doivent faire acte de candidature à la Préfecture, au moyen du bulletin d'adhésion ci-joint, qu'il convient de me retourner au plus tard le 11 avril 1980.

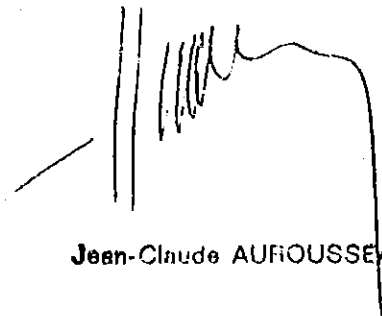
Cet acte de candidature vaut engagement de la Municipalité d'organiser le concours des Maisons Fleuries à l'échelon communal, dans les conditions indiquées plus haut.

Pour les communes fusionnées à la suite de la loi du 16 juillet 1971, il est possible d'inscrire séparément, si le Maire le demande, chacune des anciennes communes. C'est le chiffre de leur population agglomérée particulière et non celui de la population agglomérée totale de la nouvelle commune qui est alors pris en considération.

J'attire votre attention sur le fait que le film "Fleurir l'Isère" 16 m/m couleur, réalisé lors de la Campagne 1978, et financé par le Département, est toujours à votre disposition. Une copie de ce film peut vous être vendue au prix de :

1.147,45 Francs T. T. C.
(974,72 F.H.T. + T.V.A. 17,60 %)

LE PREFET,



Jean-Claude AUFIOUSSEAU

INFORMATIONS MAIRIE

- * En prévision des difficultés de circulation durant la période de juillet - août, le Conseil Municipal a décidé de ne pas mettre en vigueur les zones piétonnes, cette année.
- * Le Conseil Municipal, en sa séance du 29/03/1980 a décidé que la Salle de Bibliothèque ne sera plus prêtée aux fins de buvette lors de manifestations telles que : concours de belote, bal etc...
- * Le 8 MAI prochain, la France célèbrera le 35ème Anniversaire de la Victoire de 1945.
Monsieur le Maire invite toute la population de Corps à s'unir aux Anciens Combattants devant le monument aux Morts à 11 heures en commémoration des combats livrés et des souffrances endurées pour reconquérir la liberté et l'indépendance.
- * A partir du 1er Mai 1980, le Secrétariat de Mairie sera ouvert le lundi et fermé le mercredi.
RAPPEL des horaires d'ouverture au PUBLIC : de 10H à 12 H
de 14H à 16 H
- * Les séances de VACCINATIONS gratuites : antivarioliques
D.T Polio
antitétaniques

auront lieu cette année à la MAIRIE de CORPS à 11 HEURES les :

- Mercredi 14 Mai
- Jeudi 5 Juin
- Jeudi 26 Juin

Prière d'apporter les urines du matin (ou le certificat d'analyse) et le carnet de vaccinations.

Chère Annie

Résidence de l'Europe. n° 112

89000 St. Georges -

Auxerre

le 21/04/80

Chère Annie,

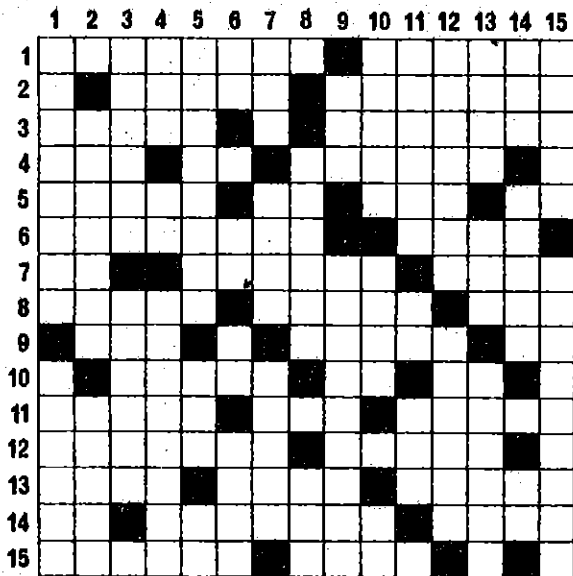
Au cours des vacances de Pâques,
je vous ai téléphoné plusieurs fois pour
vous signaler la perte de mon sac dans
votre commune. J'ai le plaisir de
vous signaler que trois personnes de votre
commune : M.aille Florence et deux
autres personnes prénommées Liliane et Robert
m'ont envoyé le sac et son contenu
exact. Leur générosité m'a beaucoup
touché.

Veuillez agréer, Chère Annie,
l'expression de mes respectueux senti-
ments.

Alain

JEUX

LES MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

1. Acteur du film *Porte des Lilas*. Volsin du sapin.
2. Sommets des arbres.. Arbre à fruits algrelets.
3. Bananier des Philippines. Erable originaire d'Amérique.
4. Est vidé par le mécontent. Mesure jaune. Qui présente les dessins du bois.

5. Matière grasse. Fin d'année. Bête. Interjection.
6. Tirions notre source. Futur glaçier.
7. Nickel. Protubérances à la partie externe des arbres. Liquide nutritif de l'arbre.
8. Instrument pour la taille des arbres. Sortie du sommel. Chose latine.

9. Roue de poulie. Bois noir. Prendre phonétiquement.
10. Argot anglais. Pronom anonyme. Démonstratif.
11. La vedette du film *César*. Carte. Résine d'arbres tropicaux.
12. Trace de roue. Pris un air agréable.
13. Démentie. Animal ou mesure. Vieil homme volant.
14. De même. Bougera. Ville de Hongrie.
15. Frontière naturelle. Enclos bolsé.

9. Bourrique. Abattra les arbres d'un terrain.
10. Palmier. A lui. Altesse.
11. Sorte de pin appelé aussi pin parasol. Prénom phonétique. Compositeur russe.
12. Plantes des étangs. Enveloppe d'un tronc d'arbre.
13. Salle de spectacle. A soie dans le mûrier. Développement de l'épi.
14. Ede bouleversée. Arbre cultivé pour son latex. Note.
15. Parfum. Arbres fruitiers appuyés contre un mur.

VERTICALEMENT

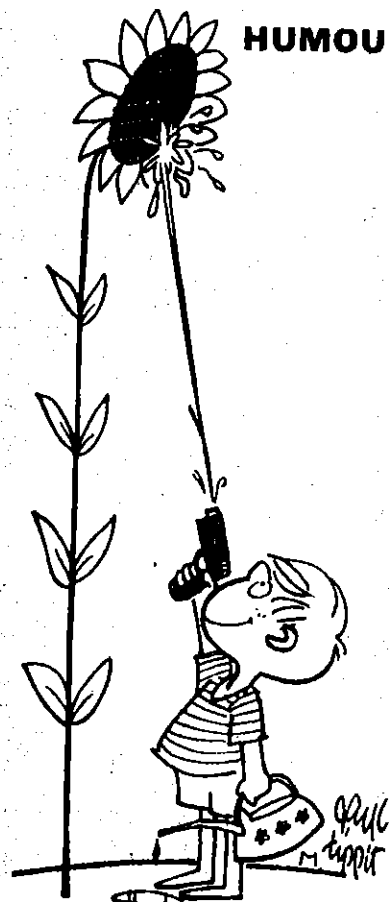
1. « Auprès de son arbre », Il vivait heureux... Auteur de *L'Arbre de Judas*.
2. On l'appelle aussi balsamier. Très sec.
3. C'est le mimosa du Midi. Produit visqueux qui exsude des confères.
4. Ainsi. Cœur d'Anne. Arbres des régions chaudes.
5. Arséniure de cobalt. Vieux chanteur allemand. En les.
6. Suffixe. Lac pyrénéen. Article. Capitale célèbre par ses pins.
7. Pays d'Amérique. Prince troyen. Riche en grains.
8. Volcan près de Naples. Pied de vigne.

Solution en
page :
Cuisine



— Pour sûr que ça donnera pas beaucoup de raisin cette année... C'est de la pomme de terre !
(Bellus)

HUMOUR



— Sans paroles !